



Déplacement le 25 décembre

Par **Honk**, le **14/02/2011** à **13:40**

Bonjour,

Pour des raisons professionnelles, j'ai effectué un déplacement le samedi 25 décembre 2010.

Etant non cadre et sous la convention collective Syntec, est-ce que ce jour férié doit m'être payé (l'horaire de travail commençait le 26 décembre) ?

Merci de vos réponses.

Honk